www.cftc-covea-france.fr

Syndicat CFTC COVEA

BREAKING NEWS

CSSCTE LEVALLOIS

Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

12 NOVEMBRE 2020

PREAMBULE : MISSIONS DE LA CSSCTE

La CSSCTE Levallois est une ramification du CSE qui permet à ses membres de se consacrer, **de façon exclusive**, à la prévention de la santé et de la sécurité des salariés. Mais aussi de proposer des solutions et des actions de prévention afin de lutter contre les risques professionnels, ainsi que les risques de harcèlement au travail, qu'il soit moral ou sexuel. Plus de détail sur notre site internet.

Contactez vos élus CSSCTE pour plus d'informations !

MEDECIN DU TRAVAIL LEVALLOIS

Les coordonnées du médecin du travail temporaire pour le site de Levallois nous ont été communiquées :

Il s'agit du docteur Tri Lam : Tri.Lam@cmie.asso.fr

CSSCTE EXTRA COVID

A la demande des membres de la CSSCTE, des réunions extraordinaires spéciales COVID 19 auront lieux les :

20 novembre et 4 décembre 2020

Pour que les points qui vous paraissent importants soient débattus en séance, merci de contacter vos élus CFTC en amont.

Nous ne manquerons pas de vous faire part des points essentiels qui auront été abordés.

POINT CAS COVID

Périmètre CSEE Levallois : **523 cas ont été répertoriés, dont 187 avérés** et 336 suspicions au 04 novembre.

Pour COVEA : Aucun chiffre sur le périmètre COVEA !

PREVRISK

Périmètre CSEE Levallois : **437 personnes vulnérables** ont été recensées au 04 novembre.

La Direction ne nous a pas communiqué de chiffre pour les cas contacts.

LES SALARIES EN AGENCE

La situation des salariés en agence a été évoquée.

Une baisse des flux de 40% est constatée par la Direction COVEA !

Malgré cela, la Direction maintien l'ensemble des agences ouvertes au public invoquant les consignes gouvernementales et rappelle que l'Assurance fait partie des activités essentielles. D'éventuels changements pourront survenir en fonction de nouvelles consignes du gouvernement…

Si le flux est trop important, le(s) salarié peut fermer la porte de l'agence pour maintenir la distanciation!

PROCEDURE EN CAS DE PANNE …

Si vous télétravaillez et que vous utilisez du matériel personnel (téléphone, PC, écran, …) et que celui-ci tombe en panne, vous devez alerter votre manager le plus vite possible (pour vous mettre en sécurité vis-à-vis de COVEA) et ensuite le manager fait remonter la problématique à qui de droit.

Il y aura, ou pourrait avoir, une prise en compte globale. Les situations seront vues au cas par cas !!

VISITE MEDICALE

Si certains salariés pensent avoir dépassé la date de périodicité de leur visite médicale (plus de 5 ans), ils doivent prendre attache avec leur manager et/ou RRH.

Le suivi doit être effectué par la médecine du travail. Aujourd'hui il n'y pas d'outil de gestion automatisée de l'historique des visites.

A quoi sert Pléiades ???

RETOUR SUR SITE

Un traitement particulier sera mis en place pour les salariés dont la présence au domicile est difficile du fait de contraintes non liées à la technologie.

Dans ce cas, il est nécessaire de contacter son manager et/ou son RRH pour envisager un éventuel retour sur site.

ACE

Les Actions Commerciales Externes (ACE) peuvent être maintenues, mais si le collaborateur ne se sent pas en sécurité, il peut y mettre fin.

Un rappel a été fait aux Directeurs Régionaux pour les Chargés de Développement Externe (CDE) pour une application « intelligente » des règles.

Il y aura toujours des conseillers en clientèle (agence) en ACE, mais ces missions doivent rester exceptionnelles.

PROPOSITION DE LA CSSCTE

Une proposition de la CFTC, ayant pour objectif de donner la parole à tous les salariés sous forme de sondage, a été validée par l'ensemble des Organisations syndicales de la CSSCTE. Mais non retenue par la Direction !!

Cela permettrait à tous les salariés de s'exprimer librement et anonymement.